

**T**he National Action Committee on the Status of Women (NAC) is the largest women's organization in Canada representing over 500 non-governmental women's groups whose combined membership totals three to four million Canadian women.

NAC was formed in 1972, two years after the Royal Commission on the Status of Women presented its report to the House of Commons. As a result of the commission's report, and the need to lobby for the implementation of its recommendations, the first national women's conference called "Strategies for Change" was held in Toronto. The major outcome of the conference was the formation of NAC, created to carry on the work of the commission, to ensure government action on the report's recommendations, to monitor government performance and to unite women's groups from every region of Canada.

In the 15 years since NAC began, the organization has grown to represent groups in every region of Canada. Each group contributes to NAC in a variety of ways by exchanging information, distributing NAC materials, discussing issues of concern to NAC and sending representatives to the NAC annual meeting.

NAC publishes *Feminist Action* and the *Action Bulletin* to inform readers about NAC's activities and keep groups and individuals up-to-date on developments in women's issues. NAC also presents and publishes research papers and briefs on government policy. These publications are provided on request.



B. Klunder

## What Are NAC's Objectives?

According to the NAC constitution, the objectives of the organization are to initiate and work for improvements to the status of women by:

1. actions designed to change legislation, attitudes, customs and practices;
2. evaluating and advocating changes to benefit women, including measures proposed by the Royal Commission on the Status of Women and those adopted by NAC;
3. encouraging the formation of, and communication and co-operation among, organizations interested in improving the status of women in Canada;
4. exchanging information with member organizations and other interested persons or groups, and providing information to the public about the status of women and the recommended changes for improvement.

## Who Are NAC's Members?

A group of 10 or more individuals can become a voting member of NAC providing it shows one of its primary purposes to be advancement of the status of women. Member groups must subscribe to the objectives and purposes of NAC. Government departments and agencies are not eligible to become members.

NAC's 500 member groups range from community-based women's action and service delivery

groups to provincial and national federations, to women's groups in churches, unions and political parties. Some groups focus on single issues such as pay equity or violence against women. Other groups work on behalf of a particular constituency—native women, disabled women, or visible minority and immigrant women's groups. Women of both official languages are represented, as well as women of all political persuasions.



## How To Participate In NAC

A group can apply to join NAC by filling out a membership application form and sending it, along with the appropriate annual fee to the NAC membership committee. The annual fee is based on a sliding scale according to the size of the group's membership.

An individual may associate with NAC as a "Friend of NAC". Individuals do not receive voting privileges, but are welcome to participate in the annual meeting and in the work of the policy committees.

## What Is The Structure of NAC?

NAC is run by a 25-member volunteer executive elected each year at the annual general meeting. This executive meets seven or eight times a year. Thirteen of the 25 members are regional representatives elected by the groups within their region. The other 12 executive members, including seven table officers and five members at large, are elected by all delegates present at the annual general meeting.

Much of NAC's work is done through administrative and policy committees, staffed by executive members and other volunteers. There are five standing administrative committees, as well as close to 20 policy committees which are responsible for co-ordination of research, lobbying and action. Regional representatives provide the executive with regional reports detailing political developments, trends, activities, policy debates and requests from regional groups.

NAC has two offices. The national office in Toronto is home to NAC's executive co-ordinator and administrative staff responsible for financial administration, publications, information to the general public, re-routing of NAC's voluminous mail and clerical assistance to committees and regional representatives. NAC's Ottawa office with a staff of two is responsible for monitoring and reporting to the executive on federal government action affecting women. Both offices operate in the two official languages of Canada.

## How Are Policies Formed?

NAC policy is determined by voting on resolutions at the Annual General Meeting (AGM). Resolutions are submitted from the executive or from member groups to the resolutions committee of the AGM at least 60 days in advance of the AGM. They are circulated to all member groups to give them time for internal debate and discussion.

Between annual meetings policy is determined by the executive with the help of policy committees. Currently, there are policy committees set up to deal with the following areas: international affairs, survival of the planet, employment and the economy, justice, pensions and income security,

social services, pornography, women and male violence, health, lesbian issues, visible minority and immigrant women, native women, the new right, prostitution and young feminists.

At the beginning of the NAC year, each committee draws up an annual work plan. Included in this plan is the identification of new and emergent issues for policy development. Other tasks of the policy committees are to prepare briefs, to respond to government initiatives, to communicate with the media and the public, to prepare policy resolutions for the AGM and to report on their activities in NAC's publication, *Feminist Action*.

## How Does NAC Differ From The Canadian Advisory Council On The Status Of Women and Status Of Women Canada?

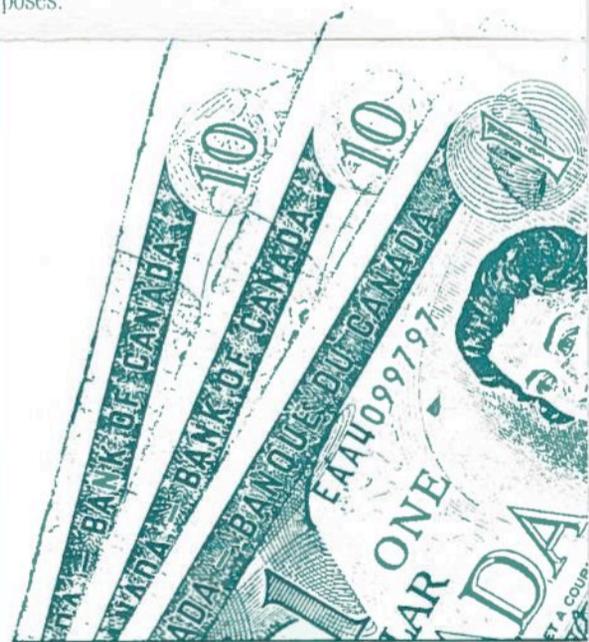
NAC is Canada's largest voluntary feminist non-governmental lobby organization.

The Canadian Advisory Council on the Status of Women (CACSW) is a paragonovernmental organization which reports to Parliament through the Minister Responsible for the Status of Women. Council members are government-appointed. The CACSW advises the federal government and informs the public through its research and communications programs.

Status of Women Canada is the federal government department of the Minister Responsible for the Status of Women.

## NAC Charitable And Educational Trust

NAC established a charitable and educational trust to carry out projects designed to educate and inform Canadian women. Some examples of educational and research projects include seminars, audio-visual presentations and research on native women, pension reform and the equality of women in the Canadian Charter of Rights. Donations made directly to the Trust are deductible for tax purposes.



## Where Does NAC Get Its Money?

Over half of NAC's annual budget is provided by the Women's Program of the Secretary of State. The remainder is raised from annual membership fees, Friends of NAC fees, subscriptions, the sale of publications and direct mail fundraising drives.

## Does NAC Support A Political Party?

No, NAC is a non-partisan organization. NAC does not endorse any political party nor does it support individual candidates.

**L**e Comité canadien d'action sur le statut de la femme est la plus importante organisation de femmes au Canada; il représente plus de 500 groupes et associations autonomes de femmes qui totalisent de trois à quatre millions d'adhérentes.

Le CCA est né en 1972, deux ans après la remise du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme à la Chambre des Communes. En effet, suite à la publication de ce rapport, il y eut à Toronto une première rencontre nationale de femmes, baptisée "Stratégie pour le changement" et destinée à organiser les pressions pour la mise en application des recommandations du rapport. C'est là l'origine du CCA, créé autour des objectifs suivants: poursuivre le travail de la commission, faire pression sur le gouvernement pour qu'il donne suite aux recommandations de la commission, suivre de près les politiques du gouvernement et unir les groupes de femmes de toutes les régions.

Le CCA s'est beaucoup développé au cours des 15 années suivantes et il a maintenant des groupes membres dans toutes les régions du pays. Les groupes-membres participent aux activités du CCA à divers niveaux: échanges d'informations, diffusion des publications et documents du CCA, discussions des revendications et des priorités, délégation de représentantes à l'Assemblée générale annuelle.

Le CCA publie la revue *Action féministe* et les bulletins *Action* pour informer les lectrices de ses activités et tenir les groupes et les individus au courant de l'évolution des dossiers concernant les femmes. Le CCA produit également des dossiers et des mémoires sur les politiques gouvernementales. On peut se procurer ces publications sur demande.

## Objectifs du CCA

Conformément aux objectifs inscrits dans ses statuts et règlements, le CCA milite pour l'amélioration de la situation des femmes:

1. En intervenant pour changer les lois, les mentalités, les coutumes et les pratiques courantes.
2. En proposant des changements en faveur des femmes, entre autres les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme et les résolutions adoptées par le CCA.
3. En encourageant la formation d'organismes travaillant à l'amélioration de la condition des femmes au Canada, et en favorisant les échanges et la coopération entre ces groupes.
4. En échangeant des informations avec ses groupes membres et les autres groupes et personnes intéressés, en sensibilisant la population à la situation des femmes et aux changements qu'il propose pour améliorer cette situation.

## Les groupes membres du CCA

Tout groupe de dix femmes ou plus qui fait de l'avancement de la condition des femmes une de ses priorités peut devenir membre du CCA avec droit de vote. Les groupes membres doivent endosser les objectifs du CCA. Sont exclus les agences et organismes gouvernementaux.

Parmi ses 500 groupes membres, le CCA compte des groupes d'action communautaire, des groupes locaux, des groupes de services, des fédérations provinciales et nationales, des comités de condition féminine d'églises, de syndicats et de partis politiques. Certains groupes polarisent tout leur travail autour d'une question spécifique: la parité salariale ou la violence faite aux femmes, par exemple. D'autres servent un groupe ou une communauté particulière: les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes des minorités visibles ou les immigrantes. On trouve au CCA des groupes anglophones et francophones, et des femmes de toutes appartenances politiques.



## Comment adhérer au CCA

Il suffit de remplir un formulaire d'adhésion et de le faire parvenir, en y joignant le montant de la cotisation annuelle, au Comité des adhésions. Cette cotisation est fixée selon une échelle mobile en fonction du nombre de membres du groupe.

On peut s'associer individuellement au CCA en joignant les "Amies du CCA". Les membres individuelles n'ont pas droit de vote mais peuvent participer aux assemblées générales et aux travaux des comités politiques.

## Structure du CCA

Le CCA est dirigé par un Conseil de direction de 25 membres bénévoles élu chaque année lors de l'Assemblée générale. Ce Conseil se réunit sept ou huit fois par an. Treize des 25 membres du conseil sont des représentantes régionales élues par les groupes de leurs régions respectives. Les 12 autres, soit les sept membres de l'exécutif (présidente, vices-présidentes etc.) et cinq membres sans poste désigné, sont élues par l'ensemble des déléguées présentes à l'Assemblée générale annuelle.

Le plus gros du travail du CCA est effectué par les comités administratifs et les comités politiques composés de membres du Conseil de direction et d'autres bénévoles. Il existe cinq comités administratifs permanents et près de 20 comités politiques responsables de la coordination des recherches, du travail de pressions, des actions et des interventions du CCA. Les représentantes régionales transmettent au Conseil de direction des rapports régionaux où elles rendent compte de l'évolution des politiques, des tendances, des débats et des demandes des groupes de leur région.

Le CCA a deux bureaux. Le bureau national de Toronto, où travaillent la coordinatrice exécutive et le personnel chargé de l'administration, des publications, de l'information au public, qui redistribue notre volumineux courrier et apporte une aide technique aux comités et aux représentantes régionales. Deux femmes travaillent à Ottawa: elles ont pour fonctions de suivre les mesures gouvernementales touchant les femmes et d'en faire rapport au Conseil de direction. Les deux bureaux opèrent dans les deux langues officielles.

## Comment le CCA détermine ses politiques

Ce sont les résolutions adoptées à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui déterminent les politiques du CCA. Les propositions émanant du Conseil de direction et des groupes membres doivent être transmises au comité des résolutions de l'Assemblée générale au moins 60 jours avant la date de l'assemblée. Le comité les transmet à son tour à tous les groupes membres pour qu'ils aient le temps de les soumettre à leurs membres et d'en discuter.

Entre les assemblées générales, c'est le Conseil de direction qui, avec l'aide de comités politiques, détermine les politiques du CCA. Il existe actuellement un comité politique pour chacune des priorités suivantes: affaires internationales, survie de la planète, emploi et économie, justice, pensions et sécurité du revenu, services sociaux, pornographie, violence faite aux femmes, santé, questions lesbiennes, femmes des minorités visibles et immigrantes, femmes autochtones, nouvelle droite, prostitution et jeunes féministes.

Au début de chaque année (après l'AGA), chaque comité se dote d'un plan de travail pour l'année. Il prévoit également dans ce programme l'identification et l'analyse de questions et d'enjeux nouveaux. Les comités politiques s'occupent aussi de la préparation des mémoires, ils commentent et analysent les initiatives et mesures gouvernementales, en informent les médias et le public, préparent des propositions pour l'Assemblée générale et rendent compte de leurs activités dans la revue du CCA, *Action féministe*.

## Le CCA, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, et Condition féminine Canada

Le CCA est le groupe de pression féministe non gouvernemental le plus important au Canada.

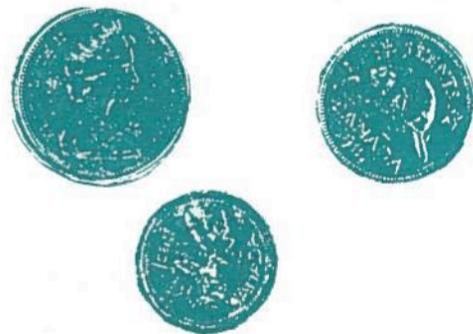
Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF), pour sa part, est un organisme para-gouvernemental qui rend compte de ses activités au Parlement fédéral par l'intermédiaire du/de la ministre responsable de la condition féminine. Les membres du conseil sont nommé(e)s par le gouvernement. Le CCCSF fait des recommandations au gouvernement et informe le public par ses programmes de recherche et d'information.

Condition féminine Canada est le ministère fédéral du/de la ministre responsable de la condition féminine.



## Fondation du CCA

Le CCA s'est doté d'une fondation à vocation charitable et éducative qui finance des projets de sensibilisation, d'éducation et d'information auprès des femmes canadiennes: par exemple présentations audio-visuelles, recherches et études sur les femmes autochtones, sur la réforme des pensions ou encore sur l'égalité des femmes dans la Charte canadienne des droits et libertés. Les dons qui sont faits directement à la Fondation sont déductibles pour fins d'impôt.



## Qui finance le CCA

Plus de la moitié du budget annuel du CCA provient du Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'Etat. Ce sont les cotisations annuelles des groupes membres, les cotisations des Amies du CCA, les abonnements, la vente des publications et les campagnes postales de financement qui assurent le reste du budget.

## Le CCA et les partis politiques

Le CCA est un organisme non partisan. Il n'endosse aucun parti politique et n'appuie aucun candidat-e.